REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE

ARMP
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 356/09/2026

A LA SOCIETE MANGO INTERNATIONAL Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 2010/004/CAB/PROGOU/EQ/BBB/CGPMP/2025, conclu avec la Province de l'Equateur, pour un montant total hors taxe dollars américains quarante et un millions six cent mille (USD 41 600 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux cent nonante et un mille deux cent (USD 291 200), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 28/09/2026

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général

0000356